

et de sa population que quelques milliers de misérables. Alors le joug sanglant de cette oppression étrangère triomphe des querelles de partis et des haines locales ; il n'y a plus qu'une voix pour réclamer et implorer la justice ou le pardon de la Convention. Les Patriotes de Lyon rencontrent à la fin un puissant patronage. Au moment du rappel de Collot-d'Herbois et de Fouché, l'échafaud politique tombe, et Lyon ne doit pas oublier que le jour où il lui a été permis de vivre et d'espérer est l'apogée des espérances et de la fortune de Robespierre.

Cependant ces quelques mois qui s'écoulèrent de la chute d'Hébert et de Danton jusqu'au 9 thermidor, époque de libération pour la cité lyonnaise, furent celle où le tribunal révolutionnaire de Paris fit ces nombreux holocaustes qui rappelaient si bien les fournées de *Ville-affranchie*. Robespierre, s'il faut en croire les historiens qui ont entrepris sa réhabilitation, avait fait porter l'atroce loi de prairial, non pour l'usage qu'elle a reçu, mais au contraire pour immoler avec cet instrument les hommes qui souillaient la Révolution par leur cruauté ou qui la corrompaient par leurs désordres. Nous ne croyons pas pouvoir aller jusqu'à cette apologie. Toutefois, il nous semble que la conduite du dictateur en espérance vis-à-vis des terroristes de Lyon peut jeter quelques lumières sur ses projets vis à vis des terroristes de Paris. Or, Robespierre, pendant quatre mois, s'était contenté de garder une réserve silencieuse sur les excès commis par l'hébertisme à Lyon. Il ne les avait pas approuvés, mais il ne les avait pas non plus condamnés, si ce n'est par la différence tranchée qui avait été remarquée entre le proconsulat de Couthon, son ami, et celui de Collot-d'Herbois et Fouché. Au 20 décembre, les supplications éloquentes portées par *Commune-affranchie* à la Convention nationale n'avaient trouvé dans Robespierre aucun appui ; Collot avait présenté